

# « LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE »

AVIS

présenté par

**Jean PERRIN**

Président de la COMMISSION N° 6

« Finances, politiques contractuelles, coopérations interrégionales,  
relations européennes et internationales »

SEANCE PLENIERE DU 22 NOVEMBRE 2013

# LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- Le code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Débat d'orientations budgétaires<sup>1</sup> 2014 du Conseil régional de Bourgogne,
- Les contributions des commissions « Aménagement des territoires, agriculture » ; « Développement économique, emploi, innovation, tourisme » ; « Infrastructures de transport, environnement, énergies » ; « Politiques sociales, politiques de la ville et de l'habitat, politiques de la santé et du sport, politique culturelles et loisirs » ; « Education, formation, recherche et insertion professionnelle » ,
- Le projet d'avis de la Commission « Finances, politiques contractuelles, coopérations interrégionales, relations européennes et internationales » du Conseil économique, social et environnemental régional<sup>2</sup>.

## OBSERVATIONS GENERALES

Le document support du débat d'orientations budgétaires 2014 est riche d'informations et expose assez clairement les hypothèses qui vont présider à l'élaboration du prochain budget primitif. Plusieurs points nous semblent mériter une attention toute particulière.

Sur le contexte financier global :

- de manière assez anecdotique, on peut noter que le taux directeur de la BCE est récemment passé de 0,5 %, taux retenu dans les réflexions du DOB, à 0,25 %. Ce changement -inattendu- pourra avoir des impacts indirects sur les taux variables de la dette du Conseil régional de Bourgogne mais ne remet évidemment pas en cause la réflexion d'ensemble.

Sur la situation financière de la Région Bourgogne :

- Les charges de personnel ont atteint en 2012 un montant de 76,87 M€, en augmentation de 0,87 % par rapport à 2011. Cette année-là, ces dépenses avaient augmenté de 1,62 %. Le récent rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales<sup>3</sup> montre qu'en moyenne pour les régions françaises, les dépenses de personnel ont augmenté de 3,8 % en 2012 et 2,9 % en 2011. Le Conseil régional de Bourgogne se situe donc nettement en-dessous de cette moyenne. Ses charges de personnel représentent environ 45 € par habitant contre une moyenne de 46 € pour l'ensemble des régions métropolitaines.
- Après plusieurs années d'augmentation de l'endettement du Conseil régional de Bourgogne, une possible diminution de cette dette est évoquée sur l'exercice 2013. Les récentes évolutions constatées lors du Budget Supplémentaire 2013 et lors de la Décision Modificative n°2 devraient en effet permettre un désendettement cette année. Le CESER, qui a souvent préconisé de renforcer la maîtrise de la dette, est donc particulièrement sensible et attentif à cette perspective.

---

<sup>1</sup> DOB dans le texte.

<sup>2</sup> CESER dans le texte.

<sup>3</sup> Cour des comptes, Les finances publiques locales, Rapport public thématique, octobre 2013.

Sur les ressources :

- La mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités territoriales va entraîner une réduction des dotations de 1,5 milliard d'euros en 2014, puis de 1,5 milliard d'euros supplémentaires en 2015. Dans le Projet de loi de finances (PLF) 2014, l'intégralité de cette baisse est absorbée par la Dotation globale de financement DGF). Les Régions vont absorber 12 % de la baisse, soit 184 M€, et la Région Bourgogne, pour laquelle la DGF est la ressource la plus importante, va subir une baisse de 6 M€.
- Les dotations concernant les formations professionnelles et l'apprentissage connaissent un changement important, décidé par la loi, qui va entraîner une évolution nette des primes versées aux entreprises puisque les indemnités compensatrices forfaitaires pour les entreprises de plus de 11 salariés vont disparaître.
- La répartition de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) devrait voir une meilleure prise en compte des territoires industriels. La Bourgogne peut-elle bénéficier de cette évolution ? La question est ouverte puisque les simulations restent à faire.
- Une nouvelle ressource fait son apparition, la Redevance des quais (décret 2012-70 du 20/01/2012 avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014). En parallèle de cette recette, RFF facture à la SNCF cette redevance, qui est elle-même refacturée à la Région dans la contribution d'exploitation. Pour le Conseil régional de Bourgogne, la dépense est donc égale à la recette.

Pour la troisième année consécutive, le DOB est donc construit sur des hypothèses de recettes orientées à la baisse. La réduction de recettes anticipée pour l'exercice 2014 est de l'ordre de 13,7 M€, plus importante que la baisse prévue pour l'année 2013 (- 9,4 M€ hors expérimentation des canaux).

Outre cet approfondissement d'une tendance qui s'installe dans la durée, les prévisions de recettes pour 2014 marquent un changement notable dans la nature des baisses à venir.

En effet, le Conseil régional de Bourgogne va subir, en 2014, la réduction des transferts de l'Etat et, singulièrement, de la Dotation globale de fonctionnement qui va baisser de 3,5 %.

Outre cette réduction significative de la DGF, l'ensemble des recettes est orienté à la baisse ; les prévisions s'établissent à -2,2 %.

En parallèle, la stratégie financière annoncée reste complètement cohérente avec les années antérieures : maîtriser l'endettement et maintenir l'épargne brute à un taux proche de 20 %. Si l'épargne brute est maintenue à environ 20 % et que les recettes sont réduites, les dépenses de fonctionnement devront mathématiquement être réduites dans des proportions proches.

Or, à l'exception de la décision de ne plus financer de nouveaux programmes d'infrastructures routières, les choix en matière de réduction des dépenses n'apparaissent pas clairement à ce jour. Le CESER souhaite donc que ces choix soient explicités dans le prochain BP.

Par ailleurs, il est fondamental de noter que le Conseil régional de Bourgogne va faire face, dans l'année qui vient, à un choix crucial dans l'exercice d'une de ses principales compétences et dans la structure de ses futurs budgets. C'est, en effet, en 2014 que la Région doit engager une démarche d'acquisition de rames TER de grande capacité. Quelle que soit l'option retenue, il est d'ores et déjà clair que le programme de 181 M€ ou 302 M€ (selon les choix arrêtés) sera entièrement financé par l'emprunt.

Il s'agit ici d'une augmentation de 35 à 60 % de la dette totale du Conseil régional de Bourgogne.

## OBSERVATIONS PARTICULIERES

### Fonction 1 - Formation professionnelle et apprentissage

Le CESER s'interroge sur l'évolution du budget apprentissage. Un montant de 50.2 M€ est certes annoncé, mais quelles sont les priorités régionales face à la crise économique, la disparition d'entreprises, la baisse des effectifs d'apprentis et celle du nombre de contrats, la réforme de la taxe apprentissage, sachant que les contrats d'avenir concurrencent aussi les contrats d'apprentissage ?

Le CESER rappelle en outre l'importance pour la Bourgogne de rattraper son retard en matière d'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

Le CESER souligne que les pistes développées dans ses avis et communication antérieurs ne sont pas suffisamment prises en compte : avis sur l'attractivité de l'enseignement supérieur, l'attractivité de la vie étudiante, sur le coût et le financement de l'apprentissage dans le supérieur (communication), sur les pôles de compétitivité.

### Fonction 3 - Culture, sports, jeunesse

Dans le domaine du sport, le CESER souhaite que les politiques régionales permettant la reconnaissance de la pratique féminine et la valorisation de la pratique sportive par les personnes en situation de handicap soient poursuivies.

En outre, afin de permettre une meilleure lisibilité de l'action du Conseil régional, il serait judicieux de regrouper l'ensemble des politiques à destination de la jeunesse.

### Fonction 4 - Santé et action sociale

Le CESER note l'absence de mesures destinées à permettre l'accès de tous aux soins, notamment des plus démunis et des étudiants.

### Fonction 8 - Transports

Le CESER rappelle les priorités en matière de transport telles qu'elles ont été dégagées dans l'avis sur les infrastructures de 2011 :

- VFCEA : électrification Nevers-Chagny et raccordement TER/LGV à Montchanin pour terminer la grande transversale Est-ouest, notamment pour le fret,
- A77 : au Sud de Nevers sur le tronçon Magny-Cours-Moulins-RCEA,
- RCEA : Mâcon-Chalon-Paray-le-Monial-Charolles-Moulins - A71 : mise à 2x2 voies intégrale,
- LGV-Rhin-Rhône Est : tronçons Petite Croix-Lutterbach à l'Est et Villers-les-Pots-Genlis à l'Ouest,
- Etoile ferroviaire de Paray-le-Monial et régénération du réseau ferroviaire,
- Ports fluviaux de Chalon, Mâcon, Gron : poursuites des investissements portuaires.

### Fonction 9 - Action économique

En matière d'agriculture, le CESER regrette de ne pas trouver dans le DOB quelques éléments, au moins contextuels si ce n'est stratégiques, sur la mise en œuvre des décisions françaises prises suite à la réforme récente de la Politique agricole commune, notamment en ce qui concerne les premières estimations connues des conséquences financières pour les territoires bourguignons.

Le CESER souligne à nouveau l'importance de l'accompagnement en faveur des chefs d'entreprise. Dans le document proposé, les fonds dédiés à ces mesures ne sont pas lisibles, on ne peut les différencier de ceux réservés aux aides.

Le CESER regrette également l'absence de réelles orientations sur la question du Haut Débit. Pourtant, la Bourgogne est confrontée à une vraie difficulté d'autorisation de mise en place de l'infrastructure. Ce problème impacte fortement le développement économique, l'accueil d'entreprises, en particulier dans les pépinières.

Il regrette, par ailleurs, de ne pas avoir été saisi par le Conseil régional de Bourgogne sur l'IRDDAF (Initiative régionale pour un développement durable de l'agriculture et de la forêt). Enfin, il est précisé dans le document, que le Conseil régional de Bourgogne va finaliser son schéma d'organisation de la gestion des fonds européens. Lors de sa Séance plénière du 20 juin dernier, le CESER a présenté une communication sur « la région Bourgogne et les fonds européens » dans laquelle il aborde les problématiques des bénéficiaires. Le CESER souhaiterait être saisi sur cet aspect de la future gestion des fonds européens.

## CONCLUSION

Plusieurs facteurs indiquent que 2014 va marquer un bouleversement dans la régulation et l'action de la collectivité régionale.

Au travers des lois de décentralisation, la Région va se voir confier de plus en plus de compétences et responsabilités par l'Etat, mais aussi par l'Europe, qui semblent tendre vers un renforcement de cet échelon territorial. Les moyens de la Région sont, pour autant, orientés à la baisse.

Le prochain exercice pourrait bien approfondir fortement les difficultés financières des collectivités territoriales dans leur ensemble et de la Région Bourgogne en particulier du fait de la réduction des dotations d'Etat.

Enfin, 2014 est une charnière entre la fin et l'ouverture d'un nouveau cycle pour un grand nombre de stratégies et d'outils de l'action régionale : le Contrat de projets Etat-Région arrive à échéance fin 2013 et sa prorogation sur 2014 en permettra la clôture, les Contrats de projets interrégionaux sont prorogés de la même manière sur cet exercice, les fonds européens entrent dans une nouvelle programmation 2014-2020, le Programme de développement rural 2014-2020 (via le FEADER), les contractualisations infra régionales (Pays, villes d'appui...) arrivent également à terme, la SRDEI<sup>4</sup> a été adoptée en juin 2013, le PCET<sup>5</sup> va être voté en novembre 2013, la SRADDT<sup>6</sup> est en cours d'élaboration.

A cette conjonction importante s'ajoute une échéance majeure : l'engagement d'un nouveau programme d'acquisition de rames TER. Cette décision, inéluctable, alourdira l'endettement régional dans des proportions inédites et bouleversera la stratégie financière par l'allongement très significatif de la capacité de désendettement (4,3 ans en 2012).

Baisse des ressources, hausse des attentes vis-à-vis des services publics et des besoins de financement, ce contexte devrait imposer des choix de réduction de dépenses qui restent à expliciter.

Le choix, noté dans ce DOB, de ne plus financer de nouvelles infrastructures routières va dans le sens d'une concentration sur les compétences régionales obligatoires, maintes fois demandée par le CESER. La question du financement des compétences non obligatoires est clairement posée par les circonstances économiques et financières actuelles. L'ensemble de ces compétences « optionnelles » a un intérêt pour les Bourguignons. Mais l'évolution des ressources, dictée par des choix nationaux ou internationaux, et la prégnance de certaines dépenses obligatoires imposent des choix douloureux. La collectivité régionale est dans l'obligation de privilégier ses compétences et d'arbitrer, par exemple, entre divers projets dans le domaine de la culture ou entre le financement des TER et de la RCEA dans le domaine des transports.

D'autres suggestions du CESER devraient être creusées : répartition des subventions entre les niveaux de collectivités territoriales en fonction du montant des projets ; réorganisation de l'action publique autour de territoires de projets plutôt que selon les entités administratives ; évaluation des actions et des dispositifs mis en place sous l'angle de l'efficacité et de l'équité territoriale notamment ; évolution dans la gestion des fonds européens pour mieux les mobiliser ; coopération et mutualisation avec d'autres collectivités territoriales dans une logique d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la dépense publique.

Lors de la réunion de présentation de Bourgogne 2030, le Président François PATRIAT a déclaré que la Région allait focaliser ses moyens sur les processus à effet levier. Cette intention est louable. Mais le DOB ne la concrétise pas encore.

<b>AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
----------------------------------

<sup>4</sup> Stratégie régionale de développement économique et d'innovation.

<sup>5</sup> Plan climat énergie territorial.

<sup>6</sup> Stratégie régionale d'aménagement et de développement durable des territoires.

## **EXPLICATIONS DE VOTE**



## Intervention de Dominique GALLET Au titre du Groupe CGT

« Le DOB sur lequel nous avons à nous prononcer aujourd'hui est l'expression des projets de la Région pour l'année 2014.

Sur la forme, ce document poursuit une rupture positive entamée l'an dernier puisqu'il est maintenant centré sur la Région et sur les grandes orientations du budget régional pour l'année qui vient.

Cependant son contenu s'inscrit dans le carcan budgétaire des éléments de conjoncture économique conjugués aux contraintes de gestion européenne imposées, par les critères libéraux de Maastricht et la déclinaison du traité de Lisbonne, aux Etats membres puis, par cascade budgétaire, aux Régions. Ceci se traduit par un budget réduisant toujours plus les dépenses publiques et poursuivant en 2014 la politique d'austérité, politique dont l'inefficacité est démontrée et reconnue.

Le gouvernement annonce une baisse de 15 milliards de dépenses publiques dont 3 milliards pour les collectivités territoriales. Mais en même temps le budget 2014 prévoit de nouveaux cadeaux au patronat et aux actionnaires au nom de l'amélioration non démontrée de la compétitivité : le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi qui coûtera 20 milliards d'euros aux contribuables, la non-remise en cause des 5,8 milliards du Crédit Impôt Recherche malgré les critiques justifiées de la Cour des comptes, l'allègement de l'imposition des plus-values de cession des valeurs mobilières... Pour réaliser des économies profitables à l'intérêt général, la CGT invite le gouvernement à se plonger de manière résolue dans la masse des 200 milliards, soit 10 % de la richesse produite chaque année, d'aides et d'exonérations fiscales et sociales dont bénéficient chaque année les entreprises et principalement les plus grandes.

Il faudra bien financer ces mesures. Le gouvernement s'apprête donc à accroître la pression fiscale sur les ménages, particulièrement les foyers à revenu modeste, sur les salariés et pas seulement les plus aisés d'entre eux, notamment par la hausse de la TVA. Ce basculement de la fiscalité aux dépens des ménages est un non-sens économique. Dans un contexte économique qui reste plus qu'incertain, le risque non négligeable est d'affaiblir la timide reprise, d'ailleurs non consolidée. La crise est loin d'être finie. Le niveau de chômage et les dégâts sociaux en attestent un peu partout, la Bourgogne n'y échappe pas. La CGT déplore que les remèdes choisis par le gouvernement dégradent encore plus l'état de santé du malade.

Le document d'orientation budgétaire 2014 du Conseil régional de Bourgogne poursuit celui de 2013. Alors que la Région n'a quasiment pas de possibilité d'agir sur ses ressources, l'État annonce des baisses importantes de la quasi-totalité des recettes, tant de fonctionnement que d'investissement.

Nous vivons une reconfiguration de l'action publique marquée par le recul de l'Etat, tendance forte accentuée par le 3<sup>ème</sup> acte de décentralisation, mais aussi un fort développement des besoins de service public. Les collectivités locales réalisent la grande majorité de l'investissement public et contribuent fortement à l'emploi dans le secteur privé et au développement économique. Ce serait donc commettre une lourde erreur que d'aller dans le sens d'une réduction de la dépense publique locale et d'entraver ainsi les possibilités de reprise de l'activité.

L'austérité n'est pas la solution mais le problème. D'autres voies et d'autres choix sont indispensables.

Pour la CGT, il faut dynamiser l'emploi et l'activité économique, réduire la pauvreté et les inégalités sociales qui ont augmenté avec la crise en mettant en place une réforme profonde de l'ensemble de la fiscalité avec l'objectif de valoriser le travail et la production des richesses, réduire l'injustice et mettre à contribution les hauts revenus et les détenteurs de capitaux. Cela passe aussi par la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale évaluée de 40 à 80 milliards d'euros.

La CGT continuera d'agir pour une politique de rupture, fondée sur une autre répartition des richesses, l'augmentation des salaires et des pensions, le développement de l'emploi et des services publics, une puissance publique qui se donne les moyens d'agir pour l'intérêt général.

Considérant que l'avis pointe notamment les conséquences du désengagement de l'État sur le budget régional, la CGT votera l'avis tout en soulignant que nous serons particulièrement regardants sur les choix opérés dans le budget primitif, notamment sur la question des TER ».





**Intervention de Gérard ALCAZAR  
Au titre du MEDEF**

« Ma collègue parle de « cadeaux au patronat et aux actionnaires », je pense qu'elle veut parler d'aides aux entreprises ?

En cas contraire, peut-elle définir ce que sont les cadeaux au patronat et aux actionnaires ? ».

**Intervention d'Eric TAUFFLIEB**  
**Au titre des associations de locataires**

« Je partage l'inquiétude de la commission 6 dans ses conclusions. Les effets croisés du budget contraint, des choix d'investissements lourds pour le matériel TER et des effets attendus de la décentralisation sont autant de constats qui vont marquer les futurs budgets des Régions.

Mais je voudrais surtout attirer l'attention sur la qualité du document présenté par la Région.

Le document du DOB a longtemps été très généraliste, imprécis et vague, mais il faut avouer que depuis quelques années, il est devenu un document de pédagogie. Les enjeux économiques, les enjeux régionaux, l'explication très détaillée du budget, des dépenses ventilées sont très bien présentés.

On y trouve aussi toutes les définitions précises des différentes recettes budgétaires et leurs origines.

Je salue ici l'effort de présentation du Conseil régional sur ce document, qu'il faut poursuivre ».



**Intervention de Gilles DENOSJEAN  
Au titre de Force ouvrière**

« Force ouvrière votera l'avis sur le DOB car il reflète assez fidèlement les préoccupations des commissions sur ce sujet.

Néanmoins, je voudrais alerter le CESER sur le fait qu'il y a un grand absent dans ce débat d'orientations budgétaires : c'est l'emploi.

On souligne une amélioration en ce qui concerne la croissance, on cherche en vain une analyse de la situation de l'emploi.

L'emploi n'est abordé qu'à travers la politique de formation régionale.

Je pense pourtant que la situation de l'emploi est un élément tout à fait important de l'évaluation des politiques budgétaires.

En quoi ce qui a été fait, dans le cadre de l'austérité, a-t-il amélioré ou aggravé la situation de l'emploi ?

Nous connaissons tous la situation de l'emploi en Bourgogne, avec des chiffres particulièrement alarmants pour les jeunes et les plus de 50 ans.

Cette question de l'emploi doit être au centre des préoccupations si l'on veut éviter un débat purement financier.

C'est aussi à l'aune des résultats sur le chômage, qui ne dépend pas uniquement de la Région, que l'on peut débattre des orientations futures ».



## Intervention de Jean-Christophe GOSSART Au titre du Groupe CGT

### « Partie transports »

Concernant l'acquisition de rames TER de grandes capacités, l'avis indique que « la collectivité territoriale est dans l'obligation... d'arbitrer... entre le financement des TER et de la RCEA dans le domaine des transports »

Rappelons les revendications de la CGT en termes de financement :

- Opposition à la généralisation des concessions d'infrastructures et aux Partenariats Public Privé(P.P.P).
- Mettre en place une tarification sociale obligatoire du Fret Routier pour tirer les conditions de travail et sociales vers le haut pour faire payer le Fret routier à son juste prix afin qu'il ne soit plus moteur de Dumping.
- Créer un véritable Pôle financier Public à partir d'institutions financières publiques et parapubliques dont la caisse des dépôts et de consignations.
- Pour contribuer aux transports collectifs, la CGT propose d'élargir le Versement Transport aux Régions ainsi que de revoir les critères de recouvrement pour le faire reposer sur les bénéficiaires et non sur la masse salariale.
- Le retour des autoroutes dans le giron de l'Etat afin que des dizaines de milliards d'Euros, détournés des besoins de la collectivité nationale vers le privé, redeviennent des ressources mobilisables pour le financement des infrastructures, notamment les modes de transports alternatifs à la route.

Par contre, la CGT dénonce la hausse de la TVA dans les transports publics, quand on veut inciter les citoyens à utiliser les transports publics. La CGT propose, dans les transports, publics une TVA réduite à 5%.

Alors oui, l'achat des Rames TER répond à un besoin pour la Bourgogne, pour les salariés, pour les écoliers, pour les entreprises, pour l'ensemble des citoyens. Il répond également à un besoin pour l'environnement. Rappelons malheureusement que la question des transports a été absente lors des 2 dernières conférences environnementales, que la part du Fret ferroviaire et fluvial continue de baisser, que les gaz à effet de serre progressent et que le rapport du GIEC est extrêmement alarmant. L'achat des rames va donc dans le bon sens. Pour autant, la question de la propriété du matériel devient un enjeu primordial. Dans le cadre de la régionalisation, la SNCF s'est défaussée des investissements nécessaires. Le 4<sup>e</sup> paquet ferroviaire a pour but de permettre, entre autres aux nouveaux entrants, d'accéder aux matériels voyageurs en passant par des locations, pendant le temps de la franchise. Ces nouveaux opérateurs seraient donc soulagés d'investissements lourds. Cette acquisition de matériel ne doit pas, si malheureusement l'ouverture à la concurrence voyait le jour, servir de l'argent public pour le profit d'intérêts privés sur un plateau.

La question de la mutualisation des moyens avec la Franche Comté doit être posée, et notamment concernant l'atelier de Maintenance. Quelle localisation ? Perrigny, si l'on examine de près la question des investissements, doit pouvoir répondre aux besoins avec la réelle volonté des acteurs. En tout état de cause, la maintenance du matériel doit rester à l'EPIC SNCF, les cheminots du matériel œuvrent au quotidien à la conservation, à

l'aménagement des parcs de wagons de locomotives, voitures automotrices. Leur travail reste en phase avec les besoins, avec l'exigence première de sécurité des hommes et des biens transportés. Ce travail a du sens. Sa valeur demeure à l'opposé des concepts de Business voulus par la technocratie Européenne.

Quant à l'augmentation de capacité, il nous semble qu'il y a lieu de privilégier le Nord de la Bourgogne pour les rames Régio2N, les rames Corail pouvant être utilisés sur le Sud.

Enfin, nous rappelons que sur les priorités en matière de transports contenues dans l'avis présenté ce jour, la VFCEA a fait l'objet d'un vœu au CESER en 2011 mais aussi cette année. C'est donc bien une priorité du document sur les Infrastructures dégagées par l'avis en 2011 ».



## Intervention d'André FOURCADE Au titre de la CFDT

« Nous allons débattre ensemble aujourd'hui du DOB 2014 sur fond de crise, il ne faut jamais l'oublier. Cette crise, elle dure et elle frappe beaucoup de Bourguignons au quotidien, en ce moment et depuis plusieurs années, avec le chômage, la précarité, les bas salaires. Elle se traduit aussi par des mutations profondes : Comment ces orientations DOB y répondent-elles ? Dans quelle mesure contribuent-elles à faire face à ces mutations ? Comment facilitent-elles les adaptations ? Comment accompagnent-elles les Bourguignons ?

La CFDT partage largement les analyses présentées dans l'avis sur le contexte, les ressources, la stratégie financière. **Nous voterons cet avis.**

### La dette

Concernant la baisse annoncée de l'endettement, il serait intéressant de chercher quels sont les facteurs qui l'ont permise : est-elle due aux reports et annulations d'investissements constatés dans les DM, aux économies en fonctionnement ou à d'autres causes (renégociations d'emprunt, évolution des taux d'intérêt...) ? De plus, cette **pratique budgétaire de réductions systématiques** votées lors des différentes DM, conduit à une réalisation budgétaire qui s'écarte systématiquement du BP, ce qui nous interroge.

### Le fonctionnement

Les **réductions annoncées de recettes de fonctionnement** pour 2014 sont de - 13,7 M€ soit - 2,2 % auxquelles s'ajoute l'effet de l'inflation, ce qui conduit à une baisse en € constant **de 4 % en un an**. Comme le note l'avis, **les charges de personnel** -qui ne représentent que **9 % du budget total**- ont été comprimées avec - 2,5 % en 2 ans (2011 et 2012). A cette réduction s'ajoutent les effets de l'inflation, soit + 4,1 % en 2 ans : il y a donc eu une forte **baisse de 6,6 % en euros constant en deux ans**.

Les agents de la Région -y compris ceux du CESER qui ont eu à gérer notre renouvellement- sont déjà fortement mis à contribution pour mettre en œuvre les politiques décidées par le Conseil régional. Depuis plusieurs années ils subissent directement les économies budgétaires : pour la CFDT, les personnels de la Région, qui comptent de nombreux bas salaires en particulier chez les agents des lycées, n'ont pas à faire les frais de cette situation.

### Quelles priorités ?

Nous notons avec intérêt que **la problématique des priorités**, que nous avons déjà posée lors du débat BP 2013 de la Région, est clairement exposée dans l'avis. Pour la CFDT, **le CESER doit assumer ses responsabilités**, se saisir des principaux enjeux et s'engager en déterminant pour chacun d'eux **quelles priorités nous retenons**. Ce peut être un des axes prioritaires du CESER pour le nouveau mandat que nous entamons.

L'occasion nous en est donnée aujourd'hui avec la question de l'achat de rames TER : La Région doit faire face à la hausse de fréquentation qui s'est accélérée en 2012 (+ 11 %) et au remplacement de matériels anciens. La Région propose l'achat de rames à 2 étages « REGIO 2N » pour 530 places à

12 M€ l'unité, fabriquées par le constructeur Bombardier, dont les engins équipent déjà largement notre région en rames TER.

L'enjeu est donc double pour la Région :

- **Répondre aux besoins croissants** du service public TER pour un transport de masse, sobre en émissions de gaz à effet de serre (GES) et en pollution, économe en énergie.
- **Maîtriser le financement** de cet investissement par l'emprunt dans un cadre budgétaire contraint.

Le choix présenté par la Région porte sur **le nombre de rames 13 ou 23 et le coût total de 181 M€ ou 302 M€.**

**La CFDT propose que le CESER se saisisse rapidement de cette question avec l'objectif de produire un avis avec des propositions qui permettent d'éclairer le choix du Conseil régional devant avoir lieu avant la fin de l'année 2014. »**

**Intervention de Jean-Claude GIRARD  
Au titre de l'Union sociale pour l'habitat**

« L'année 2014 est une année importante et de transition pour trois raisons.

- 1) 2013-2014-2015 : trois années de diminution des dotations d'Etat au Conseil régional, ce qui oblige des remises en compte de certaines actions ;
- 2) Des programmes concernant le logement et l'habitat sont prolongés :
  - . réhabilitation des logements avec un soutien du FEDER,
  - . politique de renouvellement urbain.
- 3) En juillet 2013 a été signé nationalement un pacte d'objectifs entre l'Etat et le mouvement HLM.  
Une déclinaison régionale se mettra en place en 2014 et le CESER doit en tenir compte dans le cadre de son analyse des définitions des orientations budgétaires.



**Intervention de Daniel BIGEARD**  
**Au titre de la Fédération française bancaire de Bourgogne**

« Le CESER de cette nouvelle mandature se penchera peut-être sur les priorités de ces travaux futurs.

Deux points touchent les travaux possibles donc les orientations du CESER, sont :

- 1) Les coopérations interrégionales qui supposent des moyens, des hommes, des budgets. Le DOB est assez ouvert sur cet axe.
- 2) La gestion des fonds européens...  
Faut-il attendre d'être saisi par la Région ou s'en emparer pour que le CESER participe en amont à la dynamisation des usages du FEDER aux profits des entreprises, du développement économique et de l'emploi ? ».

**Intervention de Michel FALLET  
Au titre de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)**

« Question 1 :

Par curiosité, comment passe-t-on de 500 M€ à 800 M€ pour l'achat des TER en 2014 ?

Il s'agit probablement d'un plan pluriannuel d'achat.

Avis 2 :

Les écrits pour l'enseignement formation 2 me paraissent satisfaisants. Une inquiétude seulement sur les financements en niveau non indiqués dans le DOB. »

**Intervention de Christophe MONOT**  
**Au titre de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)**

« Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais au vu des dernières interventions je souhaiterais évoquer quelques points.

Daniel BIGEARD nous parle de coopérations interrégionales, je souhaiterais que l'on évoque un jour dans cette assemblée la compétition entre les régions et le lobbying de certaines afin d'assurer leur compétitivité.

Je vous donnerai quelques exemples pour illustrer mes propos :

Un industriel ou une industrie agroalimentaire située en Bourgogne et qui doit charger ses camions à Gevrey-Chambertin afin de livrer à Mâcon trouve tout à fait normal de payer l'autoroute.

Cette situation serait tout à fait différente si elle se situait à l'ouest de notre pays là où depuis quelques jours nous voyons fleurir des bonnets rouges...

Je n'ose même pas évoquer ici l'état de la RCEA, si nous étions Bretons...

Concernant l'agriculture :

Contrairement à ce que les médias nationaux nous serinent en boucle depuis 48 heures, la réforme de la PAC en cours n'est pas une guerre entre productions agricoles (éleveurs contre céréaliers). C'est à mon avis une « guerre » entre les différentes régions françaises.

Le bilan de santé de la PAC en 2008 a déjà retiré à l'agriculture de Bourgogne 32 millions d'euros par an.

La réforme en cours, d'après les premières estimations, va encore provoquer une perte nette d'au moins 15 M€ à la ferme Bourgogne. Je pense, en effet, qu'une partie de cet argent va partir plus à l'ouest de notre nation.

Je n'évoquerai pas ici la perte que la Bourgogne va également subir sur les fonds du 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC...

Malheureusement, les conclusions sont en train de s'écrire, les autres régions ont bien travaillé et je crains que la Bourgogne ne se réveille avec la « gueule de bois ».

Afin de conclure mes propos, j'ai malheureusement tendance à penser au vu des deux réformes de la PAC antérieures :

« Dis-moi où habite le ministre de l'Agriculture, je te dirai où va aller l'argent... ».



**Intervention de Bernard LAMBERT  
Au titre de la Cfdt**

Le CESER ne part pas de rien. Au cours de la mandature précédente le CESER s'est exprimé sur les fonds européens et sur l'interrégionalité.

Fonds européens :

- Une communication, fruit d'un travail de la commission 6, intitulée : la Région et les fonds européens, a été présentée le 20 juin 2013. Elle dresse l'état des lieux, sur la période 2007-2013, des bénéficiaires du FEDER et du FSE. Nous avons noté la faiblesse de notre région car, sur la période observée, les acteurs de la région n'ont pas fait appel aux fonds structurels européens.

Interrégionalité :

- Le CESER a adopté un avis sur « Les coopérations interrégionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale » le 21 novembre 2012.

J'invite mes collègues à aller visiter le site du CESER, hébergé sur le portail du Conseil régional de Bourgogne, de se rendre dans la rubrique avis et publications et de télécharger et consulter ces deux documents.